409

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1914 — THÈSE — N°

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

PAR

Carlos **BARTISSOL**

Né à Figueira du Fez (Portugal), le 10 mars 1881

Sources des idées médicales

DE ROUSSEAU

I. — DES-ESSARTZ ET ROUSSEAU

Président : M. CH. ACHARD, *professeur*

PARIS

IMPRIMERIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

JOUVE & Cie, ÉDITEURS

15, Rue Racine (VIe)

1914

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

LE DOYEN, M. LANDOUZY

PROFESSEURS

	MM.
Anatomie	NICOLAS
Physiologie	Ch. RICHET
Physique médicale	WEISS
Chimie organique et Chimie générale	DESGREZ
Parasitologie et Histoire naturelle médicale	BLANCHARD
Pathologie et Thérapeutique générales	ACHARD
Pathologie médicale	WIDAL TEISSIER
Pathologie chirurgicale	LEJARS
Anatomie pathologique	Pierre MARIE
Histologie	PRENANT
Opérations et appareils	Auguste BROCA
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET
Thérapeutique	MARFAN
Hygiène	CHANTEMESSE
Médecine légale	THOINOT
Histoire de la médecine et de la chirurgie	LETULLE
Pathologie expérimentale et comparée	ROGER
Clinique médicale	DEBOVE LANDOUZY GILBERT CHAUFFARD
Maladies des enfants	HUTINEL
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	Gilbert BALLET
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GAUCHER
Clinique des maladies du système nerveux	DEJERINE
Clinique chirurgicale	DELBET QUENU RECLUS HARTMANN
Clinique ophtalmologique	De LAPERSONNE
Clinique des maladies des voies urinaires	LEGUEU
Clinique d'accouchements	BAR PINARD RIBEMONT-DESSAIGNES
Clinique gynécologique	POZZI
Clinique chirurgicale infantile	KIRMISSON
Clinique thérapeutique	Albert ROBIN

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM.

ALGLAVE	GUENIOT	LERI	RICHAUD
BERNARD	GUILLAIN	LOEPER	ROUSSY
BRANCA	JEANNIN	MAILLARD	ROUVIERE
BRUMPT	JOUSSET (A.)	MOCQUOT	SAUVAGE
CAMUS	LABBE (H.)	MULON	SCHWARTZ (A.)
CASTAIGNE	LAIGNEL-LAVASTINE	NICLOUX	SICARD
CHAMPY	LANGLOIS	NOBECOURT	TANON
CHEVASSU	LECENE	OKINCZYC	TERRIEN
COUVELAIRE	LEMIERRE	OMBREDANNE	TIFFENEAU
DESMAREST	LENORMANT	RATHERY	VILLARET
GOUGEROT	LEQUEUX	RETTERER	ZIMMERN
GREGOIRE	LEREBOULLET	RIBIERRE	

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MON PÈRE ET A MA MÈRE

A MES FRÈRES

En témoignage de ma plus tendre affection.

MEIS ET AMICIS

A LA MÉMOIRE DU PROFESSEUR LLEVOT

(de Salamanque)

A MON MAITRE ET PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR CHARLES ACHARD

Membre de l'Académie de Médecine
Médecin de l'Hôpital Necker
Chevalier de la Légion d'honneur

En témoignage de ma plus respectueuse reconnaissance.

A la Mémoire du Professeur PAUL SEGOND

A mes maîtres dans les hopitaux

M. le Professeur L. LANDOUZY

M. le Professeur CH. ACHARD

M. le Professeur agrégé CAMPENON

M. le Professeur GILBERT

M. le Professeur KIRMISSON

M. le Professeur P. BAR

M. le Professeur GILBERT BALLET

M. le Docteur E. BARIÉ

A mon maître

Le Professeur agrégé LAIGNEL-LAVASTINE

A qui je dois le choix du sujet de mon travail et des indications pour son exécution, à qui je témoigne ma gratitude et tiens à dire quel souvenir plein d'admiration je garde de ses brillantes leçons faites à Sainte-Anne.

A MON MAITRE ET AMI

LE DOCTEUR PAUL HALBRON

Cordiale reconnaissance.

A MES AUTRES MAITRES

MM. LES PROFESSEURS AGRÉGÉS P. LECÈNE
RIBIERRE

MM. LES DOCTEURS LOUIS CAPETTE
AVIRAGNET, POULARD

A M. LE DOCTEUR ADRIEN DUTOURNIER

Sources des idées médicales
DE ROUSSEAU

I. — DES-ESSARTZ ET ROUSSEAU

INTRODUCTION

Plusieurs critiques et annotateurs de Rousseau ont dit qu'il a emprunté les idées sur les soins à donner à la première enfance au médecin Des-Essarts qui avait, deux ans avant l'apparition de *l'Émile* (1762), publié un *Traité sur l'Education corporelle des enfants en bas âge* (1760).

Aussi, nous sommes-nous demandés si tout ce que Rousseau propose pour l'éducation corporelle d'Émile enfant était de source unique ou multiple.

La lecture attentive du traité de Des-Essarts et du livre premier, partie du livre II et partie du livre V de *l'Émile*, nous a montré que si Rousseau s'est beaucoup inspiré de Des-Essarts, il a aussi puisé dans d'autres auteurs ayant écrit sur le même sujet.

De plus, il n'est pas téméraire de penser quand on a lu *les Confessions* et les diverses biographies de Rousseau, qu'il a aussi profité des conversations qu'il eut avec des médecins de son entourage ou de l'entourage de ses amis et de ses protectrices.

Dans le présent travail, nous allons établir que Rousseau a réellement lu Des-Essarts et nous le prouverons même par quelques rapprochements de textes.

Dans quelque temps, quand nous jugerons avoir fait suffisamment de recherches, nous compléterons notre sujet en faisant connaître dans une ou deux études les autres sources des idées médicales de Rousseau.

DES-ESSARTZ ET ROUSSEAU

Si nous savons les moindres détails de la vie de Jean-Jacques Rousseau, nous en ignorons beaucoup de celle de Jean-Charles Des-Essartz. Que pouvons-nous dire de lui ? Qu'il y a un sirop qui porte son nom ; et c'est à peu près tout. Il mérite pourtant qu'on le connaisse davantage.

Après avoir écrit sa biographie et donné la liste de ses principaux ouvrages nous montrerons dans quel but a été composé son *Traité de l'éducation corporelle des enfants en bas âge*.

Le court exposé que nous en ferons ensuite servira de transition pour nous amener à étudier par une lecture comparative le texte du livre de Des-Essartz et celui des passages de *l'Emile* qui s'en rapproche le plus.

Il nous sera facile, après cet examen attentif, de conclure comment Rousseau savait tirer profit de ses lectures.

JEAN-CHARLES DES-ESSARTZ

Jean-Charles Des-Essartz, fils d'un officier de génie très distingué, était né en 1792 à Bragelone, à quatre lieues de Bar-sur-Seine, en Champagne.

Il commença ses humanités à Tonnerre et les acheva ainsi que sa philosophie au collège de Beauvais à Paris.

Les Jésuites désirèrent l'attirer dans leur ordre. N'ayant pas de goût pour la théologie et ne voulant point sacrifier sa volonté, il donna la préférence à la médecine et se livra avec ardeur à l'étude de cette science.

Pour suppléer à la modicité de sa fortune, il donna des leçons de mathématiques : et la Faculté de Paris exigeant alors des frais considérables, il alla prendre le doctorat à l'Université de Reims.

Après avoir rempli cette formalité, Des-Essartz s'établit d'abord à Villers-Cotterets avec le titre de médecin du duc d'Orléans, puis à Noyon.

Le zèle éclairé qu'il montra dans le traitement de diverses épidémies, les mémoires intéressants qu'il eut soin de communiquer à la Faculté de Paris obtinrent le suffrage de cette Société savante ; elle

témoigna le désir de voir ce médecin habile exercer ses talents sur un plus grand théâtre.

Flatté de ce témoignage d'estime, Des-Essartz revint dans une ville qu'il n'avait quittée qu'à regret. Admis au doctorat en 1769, il fut nommé professeur de chirurgie en 1770, professeur de pharmacie en 1775, doyen en 1776.

Il exerçait ses honorables fonctions, lorsque Lassonne et Vicq d'Azyr sollicitèrent et obtinrent la fondation d'une Société royale de médecine. Des-Essartz fit des efforts aussi pressants qu'inutiles pour empêcher la formation de ce nouveau corps académique dans lequel il voyait un foyer de haine, de dissensions et de rivalités nuisibles aux progrès de l'art. Heureusement ses craintes ne se réalisèrent point.

La Faculté continua de répandre l'instruction et la Société royale de médecine publia des mémoires du plus haut intérêt.

Quand l'Institut remplaça les académies que la Révolution avait détruites Des-Essartz y fut admis un des premiers et se montra constamment un des membres les plus zélés de ce corps illustre.

Il succomba à l'âge de 81 ans, le 13 avril 1811, à la suite d'un catarrhe pulmonaire.

Cuvier a prononcé à l'Institut l'éloge de Des-Essartz.

Louis a lu à la Société médicale d'énulation et publié dans son bulletin une biographie de ce médecin.

Une pratique très étendue et généralement heureuse ne laissa à Des-Essartz qu'un temps fort limité pour les travaux de cabinet. Ses écrits ne sont, en effet, ni aussi nombreux ni aussi considérables qu'on pourrait le penser d'après la longue carrière qu'il a parcourue et l'époque à laquelle parut son premier ouvrage.

En 1760, il publie la première édition de son *Traité de l'Éducation corporelle des enfants en bas âge ou réflexions pratiques pour procurer une meilleure constitution aux citoyens*. En 1800, il y eut une deuxième édition augmentée d'un avertissement et d'un supplément. La première édition avait été traduite en allemand par Krünitz, en 1763.

En 1811, parut un *Recueil de discours, mémoires observations de médecine clinique* où se trouvent réunis les divers opuscules publiés partiellement par l'auteur. On y distingue un mémoire curieux sur les propriétés médicales de la musique, un discours sur les inhumations précipitées, un essai sur la topographie médicale du canton de Paris, une lettre sur le salep.

On doit encore à Des-Essartz une édition de la matière médicale de Jean Frédéric Cartheuser : *Fondamenta materiae medicaae*. Et il y a joint des notes.

BUT DU TRAITÉ DE DES-ESSARTZ

Mais revenons un peu au *Traité de l'éducation corporelle des enfants en bas âge* qui valut à Des-Essartz le nom de « médecin des enfants ».

Dès le commencement du xvii[e] siècle, on découvre un vif intérêt pour l'enfance et le livre de Des-Essartz comme l'*Émile* indiquent bien la tendance au renouvellement et en particulier, au renouvellement de l'éducation de l'enfant. Comme médecin, Des-Essartz ne s'occupe que du bon développement du corps, laissant aux pédagogues le soin d'appliquer au développement des facultés intellectuelles les méthodes qu'ils croient les meilleures. Dans la dédicace de son livre intéressant qu'il fait à S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, premier prince du sang, il dit : « Pour assurer le succès des projets de réforme que j'ose proposer, il s'agit, Monseigneur, d'entretenir s'il est possible dans les pères et les mères une tendresse naturelle pour leurs enfants... »

Son ouvrage s'adressera donc surtout aux pères et aux mères. Il aura « pour objet la conservation d'un grand nombre d'enfants que la routine pernicieuse adoptée et suivie dans leur éducation corporelle

enlève dès le berceau ou afflige d'infirmités qui abrègent leur vie et en rendent la courte durée triste et languissante ». Il faut conserver des héritiers aux parents des citoyens à la patrie. Il faut combattre la dépopulation. Si l'espèce humaine dépérit, il faut en voir la cause dans les vices de nos mœurs et dans notre inconduite « si les hommes n'eussent jamais écouté que la voix de la nature, ils auraient été aussi simples et aussi zélés dans leurs soins qu'ils prennent de leurs enfants que les animaux le sont par rapport à leurs petits ». La nature est donc bonne.

Il recommandera aux mères de ne pas abandonner l'enfant à la première nourrice venue. Il s'insurgera contre la vie irrégulière et de plaisirs des dames et demoiselles de condition. Il craint déjà les reproches quand il donnera des conseils sur le régime, l'habillement, les exercices des demoiselles et sur la conduite des femmes enceintes.

Il a puisé ses exemples dans les écrits des meilleurs médecins. Il s'est appliqué à voir tout, tant à la ville qu'à la campagne, « persuadé que rien n'est indifférent » dans les soins que l'on doit prendre des enfants en bas âge.

Comme ses préceptes doivent s'adresser à tous les états, il n'emploiera pas de mots savants et ne donnera d'autres explications que celles déduites de principes simples et évidents. La raison seule et non l'autorité doit éclairer l'homme afin de le persuader.

Il demande de ne pas se buter contre les réformes

qu'il propose, car elles sont simples et pas en opposition formelle contre la méthode adoptée qu'il faut simplifier, perfectionner, purger des abus pour conserver et accroître la santé des enfants.

LECTURE COMPARATIVE

DU

TRAITÉ DE DES-ESSARTZ ET DE « L'ÉMILE »

Rousseau écrit au début de la préface de *l'Émile :*

Ce recueil de réflexions et d'observations, sans ordre et sans suite, fut conçu pour complaire à une bonne mère qui sait penser.

Puis, dans une note du commencement du livre premier :

La première éducation est celle qui importe le plus, et cette première éducation appartient incontestablement aux femmes ; si l'Auteur de la Nature eût voulu qu'il appartînt aux hommes, il leur eût donné du lait pour nourrir les enfants. Parlez donc toujours aux femmes, par préférence, dans les traités d'éducation...

Des-Essartz s'adresse aux pères et aux mères à la fois, mais il donne aussi de préférence des conseils aux mères.

La première éducation, a déjà dit M. de Wolmar dans *la Nouvelle Héloïse*, et la plus importante, est de rendre un enfant propre à être élevé.

C'est à quoi s'emploient Des-Essartz et Rousseau

pour le bonheur de la famille, pour la prospérité de la patrie.

L'ouvrage de Des-Essartz est un véritable traité de puériculture pratique. Plein de conseils faciles à suivre, d'indications utiles de toute sorte, il est mis à la portée du public. Tout ce qui a trait à l'éducation corporelle de l'enfant y est passé en revue avec tous les détails que peut et sait donner un médecin à des personnes peu instruites dans l'art de la médecine. Il est complet et on peut s'en rendre compte par l'exposé rapide des matières traitées.

Soins à donner aux femmes grosses (pas de corset). — Soins à donner au nouveau-né (ligature du cordon, nettoiement). — Maillot, berceau, sommeil. — Choix du lait comme étant la meilleure nourriture pour l'enfant. — Étude du lait en général, de celui des animaux en particulier, mais surtout du lait de femme. — Avantages du lait de femme. — Préférence pour l'allaitement maternel. — Choix d'une nourrice à faire par les parents et par le médecin. — Qualités d'une bonne nourrice. — Régime alimentaire de la nourrice. — Comment et quand donner à téter. — A quelle époque commencer à donner la bouillie; comment la faire. — Sevrage des enfants. — Leur régime alimentaire de deux à huit ans. — Soins de propreté. — Soins pour la pousse des dents. — Le filet. — Le vêtement et le corset. — Marche de l'enfant. — Exercices des enfants, des jeunes filles et des mères.

Chaumeton dans *la Biographie universelle et moderne*, à l'article Desessartz, nous apprend que c'est dans cet ouvrage que J.-J. Rousseau, d'après le conseil de Piron, a puisé ce qu'il a dit de bon sur

l'éducation physique de son *Emile* publié deux ans après.

L'Émile ou de *l'Éducation* se divise en cinq livres. Les quatre premiers sont consacrés à l'éducation de l'homme ou d'Émile, l'élève imaginaire de Rousseau, un livre par étape : de la naissance jusqu'à cinq ans, étape dans laquelle Rousseau recommande au gouverneur de l'enfant de ne rien enseigner, mais seulement de développer le corps, de le faire robuste pour qu'il soit longtemps sain et de l'exercer à supporter les fatigues et les intempéries. Les autres étapes s'étendent de cinq à douze ans, de douze à quinze, de quinze à vingt ans. Le cinquième livre traite de l'éducation de la femme, c'est à-dire de Sophie, que Rousseau destine à Émile.

Les passages susceptibles d'être comparés à des passages du traité de Des-Essartz se trouvent dans le livre I, dans une partie du livre II et dans une partie du livre V.

Nous allons voir que c'est là que Rousseau bannit l'usage du corset pour la femme et du maillot pour l'enfant, exige que les mères nourrissent leurs enfants de leur propre lait, donne des conseils sur le choix d'une nourrice et sur le régime qu'il faut lui faire suivre, s'insurge un peu contre le berceau et beaucoup contre le hochet, parle du sevrage et de la bouillie, des vêtements de l'enfant, recommande le bain et l'exercice, s'inquiète des pleurs de l'enfant.

Le Corset

En parlant du corset, Rousseau s'exprime ainsi dans le livre V de *l'Émile*.

Leurs femmes (celles des Grecs) ignoraient l'usage de ces corps de baleine par lesquelles les nôtres contrefont leur taille plutôt qu'elles ne la marquent...

Il n'est point agréable de voir une femme coupée en deux comme une guêpe ; cela choque la vue et fait souffrir l'imagination. La finesse de la taille a, comme tout le reste, ses proportions, sa mesure, passé laquelle elle est certainement un défaut : ce défaut serait même frappant à l'œil sur le nu ; pourquoi serait-il une beauté sous le vêtement... Tout ce qui gêne et contraint la nature est de mauvais goût ; cela est vrai des parures du corps comme des ornements de l'esprit. La vie, la santé, le bien-être doivent aller avant tout, la grâce ne va sans l'aisance ; la délicatesse n'est pas la langueur...

Il avait déjà dit, en parlant des femmes de Paris, dans *la Nouvelle Héloïse* :

A l'égard de la gorge, c'est l'autre extrémité des Valaisanes. Avec des corps fortement serrés, elles tâchent d'en imposer sur la consistance.

L'expression « taille de guêpe » est jolie. Mais Rousseau résume en philosophe et un peu en artiste la longue description, car elle comporte environ 40 pages, que Des-Essartz a donné du corset qui comprime tant d'organes essentiels, en montrant par des preuves anatomiques, physiologiques et pathologiques les dangers que l'on court à se serrer.

Et le seul passage que nous puissions rapprocher de celui de Rousseau que nous venons citer, est celui où, en parlant du corset qu'on applique aux enfants, Des-Essartz dit :

Il a plu aux législateurs de notre prétendu bon goût de faire consister la beauté de la taille dans une diminution graduée de grosseur depuis le haut de la poitrine jusqu'aux hanches, en sorte que le ventre soit le plus haut possible et que la circonférence qu'il présente puisse être renfermée entre les deux mains.

Le Maillot

Voyons pourquoi et comment Rousseau s'oppose à ce qu'on emmaillotte les enfants :

L'enfant nouveau-né a besoin d'étendre et de mouvoir ses membres pour les tirer de l'engourdissement où, rassemblés en peloton, ils ont resté si longtemps. On les étend il est vrai, mais on les empêche de se mouvoir... Ainsi les impulsions des parties internes d'un corps qui tend à l'accroissement trouvent un obstacle insurmontable aux mouvements qu'elle demandent.

L'enfant fait continuellement des efforts inutiles qui épuisent ses forces ou retardent leur progrès. Il était moins à l'étroit, moins gêné, moins comprimé dans l'amnios qu'il n'est dans ses langes. Je ne vois pas ce qu'il a gagné à naître. L'inaction, la contrainte où l'on retient les membres d'un enfant ne peuvent que gêner la circulation du sang, des humeurs, empêcher l enfant de se fortifier, de croître et altérer sa constitution... Les pays où l'on emmaillotte les enfants sont ceux qui fourmillent de bossus, de cagneux, de noués, de rachitiques, de gens contrefaits de toute espèce. De peur que les corps ne se déforment par des mouvements libres, on se hâte de les déformer en les mettant sous presse.

On les rendrait volontiers perclus pour les empêcher de s'estropier.

Une contrainte si cruelle pourrait-elle ne pas influer sur leur humeur ainsi que sur leur tempérament?... Ils crient du mal que vous leur faites : ainsi garroté, vous crieriez plus fort qu'eux.

. . . . . .

On prétend que les enfants en liberté pourraient prendre de mauvaises situations et se donner des mouvements capables de nuire à la bonne conformation de leurs membres..., ils ne sauraient donner à leurs mouvements la force qui peut les rendre dangereux; et quand ils prennent une situation violente, la douleur les avertit bientôt d'en changer.

Et plus loin il ajoute :

Au moment que l'enfant respire en sortant de ses enveloppes, ne souffrez pas qn'on lui en donne d'autres qui le tiennent plus à l'étroit. Point de têtières, point de bandes, point de maillot; des langes flottantes et larges qui laissent tous ses membres en liberté et ne soient ni assez pesants pour gêner les mouvements, ni assez chauds pour empêcher qu'il ne sente les impressions de l'air.

C'est à peu près ce que dit Des-Essartz :

A peine sortis de leurs prisons, nous les renfermons dans un esclavage mille fois plus dur que le premier. Ce serait peu, néanmoins, que de leur ôter dans ces premiers temps le mouvement libre des parties de leur corps, si la gêne où nous les tenons n'influait, pour l'avenir, sur la liberté des mouvements et la bonne conformation de ces mêmes parties... Combien voyons-nous d'enfants revenir de nourrice tout contrefaits, quoique nés de parents très bien conformés? Combien de pères affligés de voir l'héritier d'un grand nom tortu, bossu ou hors d'état de figurer dans le monde par la figure bizarre de ses jambes?... Les liens dont on serre les enfants ne doivent-ils pas produire, sur leur tendre machine, des effets plus sensibles et plus dangereux? Les vaisseaux

qui se distribuent à la peau et aux muscles rétrécis, écrasés par cette forte compression, ne peuvent recevoir qu'une très petite quantité de sang et ce qu'ils reçoivent ne coule que difficilement. Or, quand la circulation est diminuée ou retardée dans les parties extérieures, elle est plus vive, plus abondante dans les intérieures. Ce sang doit donc se porter plus rapidement et en plus grande quantité aux viscères du bas-ventre, aux poumons, à la tête. Il n'y a personne pour peu qu'elle ne soit instruite de l'économie animale qui ne sente combien cette inégalité de circulation peut produire de maux très funestes...

L'inégalité de pression que souffrent les parties doit être regardée comme une des causes de leur difformité... quand l'enfant commence à se soulever sur ses jambes, il porte toujours ses pieds en dedans, ses genoux frottent l'un contre l'autre..... Les enfants souffrent de douleurs qui, malgré la différence de notre constitution, nous paraîtraient insupportables ; leurs cris annoncent leurs souffrances... et dès le douzième jour on peut le couchant (l'enfant) n'attacher ses langes qu'au-dessous des bras et les croiser sur le reste du corps sans les attacher... Nous croyons qu'il est très important de rejeter tout à fait l'usage de cette bande dont on enveloppe l'enfant dans son maillot...

L'allaitement maternel

Rousseau pense que :

Le devoir des mères n'est point douteux : mais on dispute si dans le mépris qu'elles en font, il est égal aux enfants d'être nourris de leur lait ou d'un autre... D'autres femmes, d'autres bêtes même pourront lui (à l'enfant) donner le lait qu'elle (la mère) lui refuse... Mais que les mères daignent nourrir leurs enfants, les mœurs vont se réformer, les sentiments de la nature se réveiller dans tous les

cœurs ; l'État va se repeupler ; ce premier point, ce point seul va tout réussir... aujourd'hui que l'usage contraire est établi, chacun aurait à combattre l'opposition de toutes celles qui l'approchent, liguées contre un exemple que les unes n'ont pas donné, et que les autres ne veulent pas suivre. Il se trouve pourtant quelquefois encore de jeunes personnes d'un bon naturel qui, sur ce point, osant braver l'empire de la mode et les clameurs de leur siècle remplissant, avec une vertueuse intrépidité, ce devoir si doux que la nature leur impose. Puisse leur nombre augmenter par l'attrait des biens destinés à celles qui s'y livrent ! Fondé sur des conséquences que donne le plus simple raisonnement et sur des observations que je n'ai jamais vues démenties, j'ose promettre à ces dignes mères... d'heureuses couches sans accidents et sans suites, une santé ferme et vigoureuse... Point de mère, point d'enfant...

Avant de résumer l'article de son livre où Des-Essartz traite de l'allaitement maternel, citons un peu de texte :

Si nous entreprenons de combattre ces préjugés (de ne pas allaiter) ce n'est pas que nous nous flattions de faire un grand nombre de prosélytes. Nous n'ignorions pas qu'une femme qui allaite son enfant est, pour notre siècle, un phénomène, qu'on ne rougit pas de taxer de folie, et que la crainte du ridicule étouffe tous les jours la voix de la nature et de la probité

. . . . . .

Mais voyons dans notre analyse pourquoi Des-Essartz préconise l'allaitement maternel.

Il est dans l'ordre de la nature que les femmes allaitent leurs enfants. Mais, dans la société frivole du temps la femme ne veut pas être incommodée, fatiguée par l'allaitement de son enfant : une femme

qui allaite son enfant est un phénomène. Mais si la femme de quelque condition, de quelque sang qu'elle soit, sait s'arranger, elle pourra être libre tout en allaitant son enfant. Elle aura une santé durable et conservera ses fils forts et robustes. La femme qui n'allaite pas court de gros risques : cancers, éruptions, vapeurs, convulsions, apoplexie. L'enfant nourri par sa mère retire de grands avantages par l'analogie qui existe entre le lait de la mère et ses humeurs et parce que le lait est celui qu'il lui faut à ce moment. Le lait devient plus substantiel à mesure que l'enfant grandit. Le premier lait ou *colostrum* prépare l'estomac à recevoir un lait plus nourrissant. Quand l'enfant est malade, la mère seule et non la nourrice sait s'abstreindre à un régime convenant à la nature de la maladie. Si les femmes délicates, de par leur éducation passée, voulaient nourrir, le régime qu'elles s'imposeraient seraient avantageux pour elles et pour leur enfant.

De ce fond de bonne pratique, Rousseau n'a su tirer que des idées générales. Pour lui l'allaitement maternel est plutôt une question morale dont Des-Essartz ici ne se désintéresse pas. Les deux veulent persuader, encourager avec force et ils voudraient réussir.

La nourrice

Une nourrice doit avoir entre vingt-cinq et trente-cinq ans. Il n'est pas nécessaire qu'elle ait eu deux

enfants et qu'il y ait deux ou trois mois qu'elle soit accouchée, car elle peut, en buvant, ramener son lait à l'état de fluidité qu'exige l'âge de l'enfant. L'examen du lait se fait sur l'ongle : séreux, il s'écoule quand l'ongle est incliné ; trop épais il reste tout entier sur l'ongle. On peut encore examiner le lait en le versant dans un verre avec de l'esprit de vin rectifié : la partie coagulée qui se forme est d'autant plus épaisse qu'il y a plus de matière caséeuse. Le bon lait ne doit être ni trop fluide, ni trop épais, il doit être blanc, doux et sans odeur. Une bonne nourrice doit se montrer saine : poitrine carrée, grandes épaules, vives couleurs, pas trop de maigreur, chair ferme, ni dents gâtées, ni haleine forte, mamelles assez grosses, entre dur et ferme, en poire, mamelon ni trop petit et retiré, ni trop grand, beau visage. Choisir de préférence une brune à une blonde, mais jamais une rousse à cause de l'odeur aigre qu'elle dégage ainsi que son lait. A cet examen superficiel il faut ajouter celui du médecin ou du chirurgien. Il saura prendre garde aux maladies vénériennes qui se communiquent facilement, aux écrouelles, à l'épilepsie, au scorbut, aux fleurs blanches, aux pertes. Il serait bon aussi que le père ou un ami se rende chez la nourrice pour voir la façon dont elle s'habille, dont elle tient ses enfants et tout son ménage, pour savoir si elle est propre. Il s'informera aussi auprès des parents du précédent nourrisson. Les nourrices ne doivent pas avoir de commerce avec leurs maris parce que l'acte

vénérien, selon Hippocrate, excite la purgation menstruelle et le lait ne vaut plus rien.

La grossesse nuit aussi à la qualité du lait. La bonne ou la mauvaise nourriture fait un bon ou mauvais lait. Le lait prend les qualités et les défauts des aliments que prend la nourrice. Celle-ci se nourrira selon l'âge de l'enfant ; elle mangera d'autant plus que l'enfant deviendra plus robuste. Ponr avoir un bon lait c'est-à-dire un lait de consistance moyenne, elle sera sobre et tempérée, mangera des soupes, de la viande une fois par jour, des herbes potagères, du pain et boira peu de vin. L'infusion de scorsonaire est à recommander et l'enfant en ressentira de bons effets. Pendant la journée, la nourrice prendra comme boisson de l'eau simple ou panée ou de l'eau d'orge légère.

Pas d'aliments acides, salés : radis, petit salé, fromages, fruits crus. Pas de liqueurs. Mais pour que les nourrices s'astreignent à suivre ce régime, il faudrait les garder chez soi.

Tels sont, aussi complètement résumés que possible, les préceptes que Des-Essartz nous donne pour le choix d'une nourrice et pour le régime qu'il faut lui faire suivre.

Nous les retrouvons en partie dans l'*Émile :*

Avec la vie commencent les besoins. Au nouveau-né il faut une nourrice. Si la mère consent à remplir son devoir, à la bonne heure ! On lui donnera ses directions par écrit... S'il nous faut une nourrice étrangère, commençons par la bien choisir...

Ce choix n'est pas un si grand mystère. Les règles en sont connues : mais je ne sais si l'on ne devrait pas faire un peu plus d'attention à l'âge du lait aussi bien qu'à sa qualité. Le nouveau lait est tout à fait séreux...

Il faudrait donc une nourrice nouvellement accouchée à un enfant nouvellement né...

Il faudrait une nourrice aussi saine d'esprit, de cœur que de corps... Si l'on prend une femme vicieuse, je ne dis pas que son nourrisson contractera ses vices, mais je dis qu'il en pâtira. Ne lui doit-elle pas avec son lait des soins qui demandent du zèle, de la patience, de la douceur, de la propreté ? Si elle est gourmande, intempérante, elle aura bientôt gâté son lait ; si elle est négligente ou emportée, que va devenir à sa merci un pauvre malheureux qui ne peut se défendre ni se plaindre...

Il faut que la nourrice vive un peu plus commodément, qu'elle prenne des aliments un peu plus substantiels.....

Je pense qu'au lieu de changer la nourriture des nourrices, il suffit de la leur donner plus abondante et mieux choisie dans son espèce. Ce n'est pas par la nature des aliments que le maigre échauffe. C'est leur assaisonnement seul qui les rend malsains. Réformez les règles de votre cuisine ; n'ayez ni roux ni friture, que le beurre, ni le sel, ni le laitage ne passent point sur le feu ; que vos légumes cuits ne soient assaisonnés qu'arrivant tout chauds sur la table : le maigre loin d'échauffer la nourrice, lui fournira du lait en abondance et de la meilleure qualité...

Le sevrage et la boullie

Pour Des-Essartz comme pour Rousseau :

Le temps où l'on doit sevrer les enfants est indiqué par l'éruption des dents.

Voici ce que dit Rousseau de la bouillie :

Il a été reconnu que la bouillie n'est pas une nourriture fort saine. Le lait cuit et la farine crue font beaucoup de sabure et conviennent mal à notre estomac. Dans la bouillie, la farine est moins cuite que dans le pain, et de plus, elle n'a pas fermenté ; la panade, la crème de riz me paraissent préférables. Si l'on veut absolument de la bouillie,il convient de griller un peu de farine auparavant. On fait, dans mon pays, de la farine ainsi torifiée une soupe fort agréable et fort saine.

Des-Essartz montre les dangers qu'il y a à donner de la bouillie comme on la prépare habituellement et indique la façon d'en faire une qui soit bien tolérée par l'estomac de l'enfant. Nous la décrirons, quand nous aurons cité un peu de texte se rapprochant de celui de Rousseau :

Une autre précaution à prendre dans le choix de cette nourriture (la bouillie), c'est que... elle ne soit pas portée de sa nature à fermenter et à se boursouffler dans l'estomac... les farineux cruds contiennent certainement une grande quantité d'air... la viscosité que renferment aisément les farineux cruds est encore une raison qui doit les exclure... en faisant bouillir le lait on le prive de ses parties fluides, la partie caséeuse reste seule... La farine de malt possède ces qualités, la torréfaction a déjà beaucoup diminué la viscosité des parties de l'orge... mais comme cette farine est peu commune et qu'il ne serait pas facile aux nourrices des campagnes de s'en pourvoir, nous leur conseillons de se servir de la mie de pain... Il soupera avec sa bouillie ou avec une panade ou du riz bien cuit.

Pour Des-Essartz comme pour Rousseau, le bouillon de viande ne convient pas aux enfants.

Voyons maintenant comment il faut faire la bouillie selon Des-Essartz :

Il faut donc faire cette bouillie d'une autre manière, avec de la farine de malt ou de la mie de pain. Cette mie écrasée dans un linge blanc est mêlée et delayée avec du lait cru jusqu'à faire disparaître les grumeaux. On fait ensuite chauffer à feu très doux. On peut aussi dissoudre la mie avec de l'eau chaude et ajouter du lait ensuite. Cette bouillie serait plus légère et plus facile à digérer par l'estomac de l'enfant.

Les pleurs de l'enfant. — Le berceau et le hochet. — Les bains, la marche, l'exercice. — Les vêtements.

Rousseau et Des-Essartz affirment que, lorsque l'enfant pleure ou crie, c'est qu'il souffre ou qu'il est incommodé et que son irritation provient du grand développement de son système nerveux.

Rousseau pense qu'il n'est jamais nécessaire de bercer les enfants et que cet usage leur est souvent pernicieux. Des-Essartz, de son côté, est persuadé que cet usage est toujours dangereux. Pour le hochet, ils ne sont pas du même avis.

Des-Essartz et Rousseau conviennent qu'il faut laver souvent les enfants, mais ils ne comprennent pas de la même manière l'usage et les avantages du bain froid.

Pour Des-Essartz, les lisières et les chariots sont

dangereux pour apprendre à marcher aux enfants : ils peuvent rester suspendus aux unes et les autres leur soulèvent les épaules d'une façon irrégulière. Aussi Rousseau dit qu' :

Émile n'aura ni bourrelets, ni paniers roulants, ni chariots. ni lisières.

Rousseau vante tous les exercices de gymnastique, le cheval, la nage. Des Essartz constate les bons effets de l'exercice et les mauvais effets de l'oisiveté sur notre organisme.

S'ils veulent que l'enfant ne soit pas serré, ils ne sont pas d'accord sur le genre de vêtement.

CONCLUSIONS

Par ce que nous venons de voir, nous pouvons affirmer avec Chaumeton, Quérard, Höffding, Chuquet, Bazaillas, que Rousseau a lu et su lire *le Traité de l'éducation corporelle des enfants en bas âge* de Des-Essartz.

Par les passages que nous avons mis sous les yeux du lecteur, il lui a été facile de se rendre compte de tout le profit que Jean-Jacques a retiré de cette lecture.

Si le fond est le même, l'hygiène corporelle de l'enfant, le ton et la forme diffèrent. Des Essartz enseigne, démontre ; Rousseau persuade, veut persuader. Des-Essartz s'adresse plus à la raison qu'aux sentiments naturels dont il ne fait pas fi cependant. Rousseau en appelle à eux avec énergie, comme par exemple pour engager les mères à remplir le plus sacré de leurs devoirs : l'allaitement de leurs enfants.

Si Rousseau a beaucoup pris à Des-Essartz, nous prouverons dans notre prochain travail qu'il a lu d'autres ouvrages sur l'éducation physique des enfants et qu'il a parlé du même sujet avec quelques médecins. Et si ce qu'il a mis de lui-même dans

l'Émile n'est pas toujours bon, on ne peut lui refuser de savoir bien observer.

Mais il sait rester lui-même par le nombre des sentiments élevés et des vérités utiles, par la finesse de certaines analyses. Malgré des erreurs et des absurdités, son œuvre a une grandeur imposante. Elle est non seulement le meilleur ouvrage de Rousseau, mais le livre le plus remarquable sur l'art de l'éducation.

Il sait enfin faire écouter les conseils qu'il emprunte souvent à Des-Essartz, en les prescrivant, en les présentant d'une manière vivante, en les reliant les uns aux autres, pour ensuite les rattacher à son évangile de la nature :

Sanabilibus ægrotamus malis ; ipsaque nos in rectum genitos, natura, si emeudari velimus juvat.

(Épigraphe d'*Émile*, tirée de Sénèque).

Vu : le Président de la thèse,
ACHARD

Vu : le Doyen,
LANDOUZY

Vu et permis d'imprimer :
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris
F. LIARD

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres de Jean-Jacques Rousseau

Édition Jean Neaulme. Amsterdam (1772).
Édition Du Peyrou. Genève (1782-1790).

Œuvres de Des Essartz

Traité de l'éducation corporelle des enfauts en bas âge.
Édition Jean-Thomas Hérissant. Paris (1760).

Ouvrages relatifs à Jean-Jacques Rousseau

Annales de la société Jean-Jacques Rousseau (depuis 1905).
Bazaillas — Jean-Jacques Rousseau (Bibliothèque française, XVIIIe siècle, Plon).
Chuquet. — Rousseau (Collection des Grands Écrivains, Hachette).
Faguet. — Rousseau penseur (Bi-centenaire, Société française d'imprimerie et de librairie).
Höffding. — Jean-Jacques Rousseau et sa philosophie (Bibliothèque de philosophie contemporaine. Alcan).

Ouvrages relatifs à Des Essartz

Biographie universelle ancienne et moderne, t. XI. Paris (Michaud, 1814).
Quérard (J.-M.). — France littéraire, t. II. Paris (Firmin Didot, père et fils, 1828).
Thèse Barrois. Paris, 1800.
Delaunay. — Les Médecins du XVIIIe siècle. Thèse de Paris.
Bouillet. — Précis d'histoire de la médecine (1883).
Meunier. — Histoire de la médecine (1911).

Imp. de la Faculté de Méd., Jouve et Cie, 15, rue Racine Paris, — 2810-14